

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 19 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DF-DRH 38 Emplois, créations, suppressions et transformations dans les services municipaux pour 2011.

M. Bernard GAUDILLÈRE, et Mme Maïté ERRECART, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération DRH 2011-19 du 29 mars 2011 modifiant les dispositions statutaires relatifs à l'emploi d'assistant d'exploitation de la commune de Paris;

Vu la délibération DRH 2011-21 du 30 mars 2011 fixant le statut applicable au corps des secrétaires administratifs d'administrations parisiennes;

Vu la délibération DRH 2011-28 du 29 mars 2011 fixant le statut applicable au corps des personnels de maîtrise de la commune de Paris;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris, lui propose la création et la suppression d'emplois dans les services et directions de la Commune de Paris pour 2011 ;

Sur le rapport, présenté par **M. Bernard GAUDILLÈRE**, au nom de la 1^{ère} commission et par **Mme Maïté ERRECART**, au nom de la 2^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Au titre de l'année 2011, les effectifs des personnels administratifs de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit au 1^{er} août :

Corps ou emploi	Total
Adjoint administratif d'administrations parisiennes (1)	-32
Adjoint d'animation et d'action sportive	-9
Adjoint d'animation et d'action sportive contractuel	-3
Attaché d'administrations parisiennes (2)	-18
Chargé de mission agent d'exécution	-2
Chargé de mission cadre moyen	-3
Chargé de mission cadre supérieur	+5
Collaborateur de cabinet	+2
Directeur	+2
Directeur général adjoint des services des mairies d'arrondissement de Paris	+26
Secrétaire administratif d'administrations parisiennes (3)	+73
Secrétaire administratif d'administrations parisiennes spécialité action éducative	+111
Secrétaire des services extérieurs	-104
Secrétaire général adjoint du Conseil de Paris	-1

(1) dont -4 au Service technique de l'eau et de l'assainissement

(2) dont -1 au TAM

(3) dont - 1 au STEA

Article 2 : Au titre de l'année 2011, les effectifs des personnels techniques de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit au 1^{er} août :

Corps ou emploi	Total
Adjoint administratif des bibliothèques	-12
Agent technique contractuel de catégorie 2	-1
Agent technique contractuel de catégorie 4A-4B	-1
Agent technique contractuel de catégorie 5	-1
Assistant des bibliothèques	+3
Bibliothécaire	+1
Chargé d'études documentaires	-2
Conservateur des bibliothèques	-1
Conservateur du patrimoine	-1
Dessinateur	-5
Ingénieur des services techniques	-3
Ingénieur des travaux (1)	+5
Ingénieur économiste de la construction	-1
Ingénieur hydrologue et hygiéniste	+1
Technicien supérieur	-2
Technicien supérieur chef de subdivision	+1

(1) dont +1 au budget annexe des TAM

Article 3 : Au titre de l'année 2011, les effectifs des personnels ouvriers de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit au 1^{er} août :

Corps ou emploi	Total
Adjoint technique de la commune	-5
Agent d'encadrement de l'assainissement (1)	-22
Agent d'encadrement de la logistique (2)	+60
Agent d'encadrement du fossoyage (3)	-4
Agent d'encadrement du nettoyage	-253
Assistant d'exploitation (4)	-59
Assistant d'exploitation conducteur	+80
Chef d'exploitation	+3
Conducteur automobile, transport en commun	-81
Conseiller des activités physiques et sportives	+1
Eboueur	-2
Personnel de maîtrise	-6
Technicien des services opérationnels (5)	+279

(1) sur le budget annexe de l'assainissement

(2) dont +28 TAM

(3) sur le budget annexe du fossoyage

(4) dont -28 TAM

(5) dont +4 au budget annexe du fossoyage et +22 au budget de l'assainissement

Article 4 : Au titre de l'année 2011, les effectifs des personnels spécialisés et de service de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit au 1^{er} août :

Corps ou emploi	Total
Accompagnateur musical contractuel à temps non complet des conservatoires	-3
Adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage	+4
Agent de logistique générale d'administrations parisiennes	+79
Agent de ménage contractuel	-78
Agent spécialisé des écoles maternelles	-1
Agent technique de la petite enfance	+32
Agent technique de la petite enfance contractuel	-32
Assistant contractuel à temps non complet spécialisé d'enseignement artistique des conservatoires de Paris	-8
Assistant spécialisé d'enseignement artistique des conservatoires de Paris	+11
Auxiliaire de puériculture et de soins – spécialité soins	-1
Educateur de jeunes enfants	-1
Elève auxiliaire de puériculture	-24
Elève éducateur de jeunes enfants	+22
Guide gardien (3 mois/an)	-1
Guide gardien (6 mois/an)	+1
Médecin chef adjoint du service médical	-1
Professeur contractuel à temps non complet des cours municipaux d'adultes	-10
Corps ou emploi	Total
Professeur certifié de l'école du Breuil	+2
Technicien de laboratoire	-1

Vacations (exprimées en heures)	Total
Agent de ménage vacataire	-25 480
Enseignant vacataire Ecole du Breuil	+216
Psychologue vacataire	-726

Article 5 : Les mesures prises aux articles 1, 2, 3 et 4 de la présente délibération représentent une dépense de 1.099.899 euros sur le budget de fonctionnement de la ville de Paris. Elle sera prélevée sur les crédits du chapitre 012 de l'exercice 2011.